Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 234f07
Tel: +33 3 88 41 31 93
Fax : +33 3 90 21 41 34
pace.com@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Scrutin du 12 mai : un test pour la démocratie arménienne

Strasbourg, 13.04.2007 - Les prochaines élections législatives du 12 mai en Arménie seront un test crucial pour mesurer le degré de maturité de la démocratie en Arménie, a conclu la délégation préélectorale de quatre membres (*) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à l'issue d'une visite à Erevan du 10 au 13 avril 2007.

La délégation a été réconfortée par les assurances que lui ont données les autorités arméniennes et tous les acteurs politiques qu'elle a rencontrés quant à leur intention de tenir des élections respectant pleinement les normes du Conseil de l'Europe pour des élections démocratiques. A cet égard, elle souligne qu'il incombe à tous les partis et acteurs en présence de respecter les règles qu'exige un processus véritablement démocratique.

La délégation a pris acte de l'amélioration du code électoral, qui a dans l'ensemble réussi l'examen de passage par les experts de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe. Le code électoral constitue une base solide pour la conduite d'élections démocratiques s'il est pleinement mis en œuvre en toute bonne foi.

La délégation salue les efforts déployés par les autorités pour mettre en place un registre électoral centralisé, conformément aux recommandations de longue date de l'Assemblée parlementaire. Toutefois, elle constate aussi l'inquiétude de plusieurs interlocuteurs, selon lesquels l'exactitude des listes électorales laisse encore fort à désirer. Elle invite donc les autorités à poursuivre, et, si nécessaire, à intensifier les efforts mis en œuvre pour garantir l'exactitude la plus grande possible des listes électorales le jour du scrutin. Dans ce contexte, la délégation déplore la réticence de la majorité des acteurs politiques en Arménie à introduire le marquage à l'encre des doigts des électeurs comme mécanisme visant à prévenir le vote multiple, comme l'a préconisé la Commission de Venise.

La délégation se dit inquiète de son impression générale, qui fait ressortir un manque d'intérêt populaire pour le scrutin de la part des électeurs. Ces attitudes d'apathie, voire de cynisme, ne sont pas propices au développement de la démocratie en Arménie. La délégation n'a pas été en mesure, à de rares exceptions près, de discerner des différences marquées entre les plates-formes politiques des divers candidats. Elle a eu le sentiment que les élections à venir étaient considérées par de nombreux Arméniens comme une lutte entre les élites politiques plutôt qu'entre des conceptions et des idées. Dans ce contexte, la délégation est préoccupée par le fait que, dans un certain nombre de circonscriptions, un seul candidat est en lice pour le scrutin majoritaire, ce qui ne laisse donc pas un choix véritablement démocratique aux électeurs de ces circonscriptions.

La délégation souhaiterait souligner que des conditions d'égalité pour tous pendant la campagne ainsi que le plein respect des principes de la liberté d'expression et de réunion sont les conditions essentielles d'élections démocratiques. Elle s'inquiète donc des conditions inégales qui règnent entre les acteurs politiques, comme l'a mis en évidence le suivi des médias mis en place par le Conseil de l'Europe. A cet égard, les coûts exorbitants de la publicité politique payante exigés par les radiodiffuseurs sont vivement à déplorer.

./..

L'Assemblée comprend 315 membres issus des parlements nationaux des 46 Etats membres.
Président : René van der Linden (Pays-Bas, PPE/DC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.
Groupes politiques : SOC (Groupe Socialiste) ; PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe); GDE (Groupe des Démocrates européens) ; GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).

La délégation est également préoccupée par le fait que le vote des résidents arméniens à l'étranger ait été supprimé du code électoral amendé, car, dans la pratique, cette mesure écartera du scrutin une part importante de l'électorat arménien qui vit à l'étranger.

La délégation condamne fermement les récentes attaques contre le siège d'un parti politique en Arménie. Elle souhaite réitérer sa position selon laquelle la violence et les manœuvres d'intimidation n'ont pas leur place dans une société démocratique. Les infractions électorales commises lors des dernières élections n'ont jamais fait l'objet d'enquêtes et de poursuites satisfaisantes. Un climat d'impunité vis-à-vis des fraudes électorales et des violences liées aux élections ne saurait être toléré en Arménie. La délégation invite donc les autorités compétentes à enquêter sur toute plainte relative aux élections portée à son attention, et, lorsque des violations sont constatées, à prendre des mesures de réparation et à poursuivre les auteurs de ces infractions dans le plein respect de la loi.

Enfin, la délégation invite tous les acteurs politiques à tirer parti du peu de temps qui reste avant le 12 mai et à tout mettre en œuvre pour que les élections législatives à venir soient pleinement conformes aux normes du Conseil de l'Europe.

(*) La délégation préélectorale s'est rendue à Erevan du 10 au 13 avril à l'invitation du Président de l'Assemblée nationale arménienne. Composée de membres des différents partis, elle comprenait Leo Platvoet (Pays-Bas, GUE) - chef de la délégation, Georges Colombier (France, PPE/DC), Ewald Lindinger (Autriche, SOC) et Bernard Marquet (Monaco, ADLE). Pendant sa visite, la délégation a rencontré le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale, le Premier ministre et les ministres de la Justice et des Affaires étrangères, le Président de la Commission électorale centrale, divers représentants des partis politiques participant à ces élections, des membres de la Cour constitutionnelle et du Bureau du Défenseur des droits de l'homme d'Arménie, ainsi que des représentants des médias et des ONG.

Contact : Vladimir Dronov, portable : + 33 663 493 792